



Rechercher :

- [The Institute](#)
- [Michel Serres](#)
- [Foundation](#)
- [Activities](#)
- [News](#)
- [Students](#)

[Accueil](#) // [News](#)

## Après Michel Serres, le « contrat naturel » continue

Tribune parue ce mardi 2 juillet dans [Libération](#)

Par Ioan Negrutiu, biologiste, professeur émérite, directeur de l'Institut Michel-Serres à l'ENS-Lyon, François Collart Dutilleul, juriste, professeur émérite, Centre Lascaux sur les transitions (Celt), membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France et Patrick Degeorges, philosophe, Institut des systèmes complexes IXXI, ENS-Lyon

« *Nous dépendons de ce qui dépend de nous* » : le philosophe, disparu il y a un mois, avait réactualisé le « *contrat social* » à notre époque, secouée par de graves bouleversements environnementaux.

**Après Michel Serres, le « contrat naturel » continue**

Tribune. C'est l'effet de Serres : le philosophe a réédité le *Contrat naturel* à 88 ans [1]. Ce livre à la main lors d'une de ses dernières apparitions à la télévision, Michel Serres nous laisse-t-il un testament philosophique ? Oui, car il pensait que nous ne savons pas évaluer ce qui nous attache à la Terre. C'est pourquoi les destructions des milieux naturels s'accroissent et l'appropriation économique de la nature est justifiée au nom même des informations et des alertes scientifiques sur les risques d'effondrement qui se banalisent.

« *Qui va donc défendre les pauvres et notre habitat commun ?* » dit Michel Serres. Et donc comment (re)faire société aujourd'hui ? Comment appréhender la portée de nombreuses initiatives et propositions (dont le puzzle des Objectifs de développement durable) et rendre les nécessaires transformations sociétales souhaitables ? Il y a d'abord besoin de les inscrire dans un grand récit, de raconter une histoire que nous avons oubliée. Le « *contrat naturel* » est ce cadre de pensée d'une nouvelle coexistence avec la Terre permettant de renouer intérieurement avec le vivant pour agir avec lui dans une relation d'épanouissement réciproque.

Cette relation de réciprocité signifie d'ajouter au contrat exclusivement social un contrat naturel que Michel Serres appelle un « *contrat de symbiose* ». Il s'agit avant tout de passer de la prédation de la nature à une relation de soin, de santé partagée entre les humains et le reste de la communauté des vivants. En reconnaissant tous les êtres naturels comme sujets de droits, le contrat naturel imagine une organisation symbiotique des interactions entre les humains et les autres vivants pour réapprendre à habiter la Terre. La pensée du contrat naturel ne nous offre pas seulement une interprétation renouvelée de notre condition terrestre. Elle est littéralement constitutive du monde dont elle œuvre à préserver l'intégrité.

Les communautés humaines sont en effet des communautés écologiques dont le métabolisme est simultanément culturel, social, biologique et physique. Le défi est désormais d'arriver à intégrer dans les organisations culturelles, sociopolitiques et économiques cette compréhension écosystémique de l'existence humaine. Le chemin d'une solidarité socio-écologique pour instaurer pacifiquement une reconnaissance institutionnelle de la valeur inhérente à toutes les formes de vie est encore long.

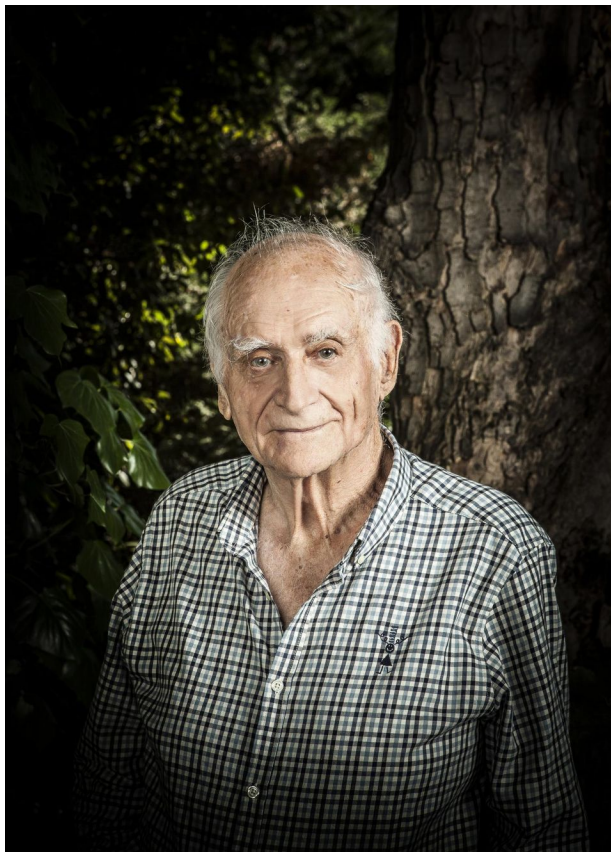
Michel Serres écrivait dans la préface de l'édition 2018 : « *En 1990, paraissait donc cet appel, ce brûlot qui proposait d'élever la Nature au rang de sujet de droit, bouclant ainsi une histoire longue et difficile... Sous peine de mort, il faut donc désormais renverser cette vieille coutume et considérer que nos politiques et notre droit vivent avec et dans le monde, par lui, pour lui et de lui.* »

Michel Serres réfute le terme d'environnement. Il dit : « *Le mot dérive du latin vertere qui signifie tourner. En ce cercle, jadis vaniteux, devenu désormais dangereux, nous sommes à la fois le sujet du monde qui est notre objet et l'objet du monde qui agit soudain comme notre sujet. Un nouveau droit voit le jour. Qui l'écrira ?* » Il s'écrit par bribes depuis quelques années par l'extension de la personnalité juridique à des entités de la nature dans plusieurs contrées du monde. Cela ne saurait suffire. Il est temps de passer à un projet de société entier, dans lequel les jeunes générations puissent se reconnaître en le menant à bien.

Michel Serres toujours : « *Ainsi les philosophes, dont je suis, sont-ils responsables du manque de projets où nous nous trouvons. J'ai cependant*

*tenté toute ma vie de décrire les profondes nouveautés de notre temps, mais ce travail fut si énorme et si profonde la solitude qu'il impliquait que je vois venir la fin de ma vie alors que je n'ai pas fini, alors que le projet politique impliqué par ces nouveautés n'a pu encore voir le jour. »*

Pourtant, le *Contrat naturel* trouve son intelligibilité en lui-même, dans la fécondité de l'avenir que sa mise en œuvre rend possible. Ensemble avec Michel Serres dans le cadre de l'institut qui porte son nom, nous avons imaginé la démarche que le contrat naturel inspire et éclaire pour comprendre le sens de l'unité de la Terre et contribuer à son maintien : une philosophie de l'action et une méthode. L'ensemble constitue la doctrine du système Michel Serres qui associe « *ressource et ressourcement* » [2]. La philosophie de l'action s'est construite sur le concept de santé commune, la santé indissociable de la nature, des sociétés et des personnes. En effet, la santé des personnes n'a de sens que lorsqu'elle s'inscrit dans une nature saine et dans une société saine et solidaire. La santé est une idée-outil puissante car elle engage la solidarité individuelle et collective en termes de justice sociale et de responsabilité écologique. Il en résulte un cadre de transformation sociétale qui vise une redistribution équitable des ressources permettant de couvrir les besoins vitaux de chacun tout en préservant la nature, notre cadre de vie et de bien-être. Cela suppose de mobiliser l'ensemble des instruments politiques et juridiques pour redéfinir les priorités sociétales notamment au regard de l'alimentation, de l'agriculture et de la préservation de la nature.



- *Crédit photo : Michel Serres, le 28 septembre 2015. Photo Arnaud Meyer. Opale. Leemage*

Ainsi devons-nous repenser l'interdépendance entre nature et société à toutes les échelles territoriales, en commençant par les initiatives et expérimentations concrètes que ce soit dans un quartier, dans une collectivité territoriale, à la dimension d'un pays ou d'un continent. Rien ne doit être négligé, ni les multiples innovations sociales qui fleurissent dans la société civile, ni les savoirs traditionnels, ni les recherches académiques, ni les apports du numérique.

C'est dire aussi que le contrat naturel se conjugue nécessairement au pluriel car il y a autant de regards sur la nature qu'il y a de sociétés. Pour Michel Serres, la grande transformation que nos sociétés doivent réaliser suppose de profonds changements dans les institutions, les pratiques, les technologies, les politiques, les modes de vie et de pensée dominants.

Avec Michel Serres, nous avons convenu d'institutionnaliser ce projet. L'institut Michel-Serres, qui a fait ses premiers pas en 2012, s'est alors enrichi d'une association pour le contrat naturel, à l'été 2018, et par un projet de fondation Michel-Serres pour le contrat naturel [3].

Nous avons construit ce projet de fondation sous le regard toujours pétillant d'un Michel Serres sans concessions. Il repose sur différents textes et outils à la disposition de chercheurs, de citoyens et d'organisations sociales qui voudront bien s'en saisir.

Ioan Negruțiu biologiste, professeur émérite, directeur de l'Institut Michel-Serres à l'ENS-Lyon, François Collart Dutilleul juriste, professeur émérite, Centre Lascaux sur les transitions (Celt), membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France, Patrick Degeorges philosophe, Institut des systèmes complexes IXXI, ENS-Lyon

Crédit photo : Arnaud Meyer. Opale. Leemage  
Tribune parue dans le Libération du 2 juillet 2019

[https://www.liberation.fr/debats/2019/07/01/apres-michel-serres-le-contrat-naturel-continue\\_1737340](https://www.liberation.fr/debats/2019/07/01/apres-michel-serres-le-contrat-naturel-continue_1737340)

Publié ou mis à jour le 2 juillet 2019

## Notes

[1] Editions du Pommier, 2018

[2] Michel Serres, « Ressource et ressourcement, Comment penser un droit pour l'alimentation », Droit et Société n°101/2019

[3] <http://institutmichelserres.ens-lyon.fr/spip.php?rubrique94>

## Dans la même rubrique

- [Après Michel Serres, le « contrat naturel » continue](#) ||
- [Michel Serres, solstice, sables](#) ||
- [Michel Serres, l'héritage naturel](#) ||
- [Comment penser un droit pour l'alimentation ?](#) ||
- [Triple health is good for you and the climate](#) ||
- [Le système Michel Serres et grand débat](#) ||
- [La cité et la science](#) ||
- [ENS de Lyon : lectures et pratiques croisées de l'Anthropocène](#) ||
- [Health 2019, the hidden portion of the iceberg](#) ||
- [Santé 2019, la partie immergée de l'iceberg](#) ||

## Mots-clés

- [trop\\_long](#)||

[Mentions légales](#) | [Se connecter](#) | [Plan du site](#) |  [RSS 2.0](#) | [Spip3](#)